

NOMBRE DES MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
33	33	30

Séance du 25 mars 2010

L'an deux mille dix

et le 25 mars 2010,

à 18 heures 00, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Claude VULPIAN - Maire de la Commune

PRESENTS : MM. VULPIAN Claude - SAMBAIN Maurice - MME LEXCELLENT Marie-Rose - M. TEIXIER Dominique -. MME EYRAUD Marlène – M. PETITJEAN Daniel - MMES HENRY Mireille - GILLES Christine - **ADJOINTS**
MMES LAUFRAY Olga - DELENAT Josette - MM. BARBE Paul - BERNOT Georges - TARDIEU Jean-Luc - MME AMSELEM Martine - MM. BELLAHCENE Abdelhak - TOSI Michel - JACQUOT Rémy - MMES FARENQ Jeanine - BOUYA Corine - de CHAZERON-FELICI Nathalie - MELLE AMBROSIO Angélique - Mme CUCCIA Andrée - M. BONO Guy - Mme MICHEL Françoise – MM. SANTILLI Jérôme - CARGNINO André - **CONSEILLERS MUNICIPAUX**

ABSENTS EXCUSES AVEC POUVOIR : MM. VULPIAN Patrice - NIOX Christian - MME IBANEZ-QUENIN Stéphanie – M. LE PALABE David -

ABSENTS : M. BERTON Christian - Melles BEUCHAT Danielle - DUQUESNAY Charlène -

Monsieur SAMBAIN Maurice est désigné en qualité de Secrétaire de séance.

N° 26/10 - MISE EN PLACE D'UN SYSTEME DE VIDEO PROTECTION ET DEMANDE DE FINANCEMENT AUPRES DE L'ETAT DANS LE CADRE DU FONDS INTERMINISTERIEL DE PREVENTION DE LA DELINQUANCE (FIPD).

Monsieur SAMBAIN expose :

La Commune envisage la mise en place d'un système de vidéo protection sur des lieux publics faisant l'objet d'actes délictueux, tout en préservant le respect des libertés individuelles.

En 2010, l'effort financier de l'Etat pour accompagner le développement de la vidéo protection sur la voie publique se poursuit et donne lieu à une nouvelle mobilisation des crédits FIPD.

La Commune peut donc prétendre à une aide attribuée sous forme de subvention au titre du FIPD pour la mise en place d'un système de vidéo protection conformément au cadre légal prévu par les lois de 1995 et 2009.

Le coût prévisionnel de cette opération s'élève à 167 000.00 € H.T

En conséquence, Monsieur SAMBAIN demande à l'assemblée de bien vouloir autoriser M. le Maire à :

- autoriser la mise en place d'un système de vidéo protection
- solliciter une aide de l'Etat conformément au plan de financement prévisionnel ci-dessous

DEPENSES H.T		RECETTES H.T	
. Coût de l'opération	167 000.00	. Subvention Etat	83 500.00
		. Autofinancement	83 500.00
TOTAL H.T	167 000.00	TOTAL H.T	167 000.00

Où le rapporteur en son exposé, et après en voir délibéré, le Conseil Municipal, par 24 voix pour du groupe majoritaire, 1 voix pour du groupe « l'Alternative Tout Simplement », et 5 voix contre du groupe de l'opposition « Construisons l'avenir » en adopte les conclusions et les convertit en délibération.

Ainsi fait et délibéré en séance publique, les jours, mois et an que dessus, et ont signé au Registre les membres présents.

Fait à SAINT MARTIN DE CRAU, le 25 mars 2010.

LE MAIRE